

# Conditions particulières d'inscription

Conçus pour les jeunes et adultes, nos séjours et stages sont déclarés auprès des services départementaux de la Jeunesse et des Sports, ce qui implique le respect des normes en vigueur tant au point de vue pédagogique, sanitaire. L'inscription pour un séjour ou un stage est soumise à l'adhésion annuelle à l'association. Son montant est de 30,00€ et est dû préalablement à toute demande de services proposés par l'association. L'inscription à l'un des séjours ou stages figurant sur quelconque support de médiation implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières d'inscription.

## Comment s'inscrire

Pour les particuliers :

Par correspondance : pour que votre demande soit prise en considération vous devez nous retourner :

- 1 bulletin d'inscription soigneusement rempli où figure le ou les adhérents au séjour.
- 1 chèque d'acompte de 250,00€ libellé à l'ordre de *Dynamic Music France* pour chaque adhérent inscrit sur le bulletin d'inscription.

Vous recevrez en retour une confirmation d'inscription, la facture et un récapitulatif (comportant les dates, type de séjour, site choisi, services autres demandés tels que le transport, arrhes versées et solde dû), le dossier individuel comportant la fiche sanitaire de liaison à compléter et nous renvoyer etc.

Renseignez le dossier individuel avec soin. Les informations données permettront à notre équipe d'animation d'affiner le projet artistique global du séjour et de mieux prendre en compte les attentes et souhaits de votre enfant.

Le solde de paiement devra être effectué au plus tard 21 jours avant le début du séjour, directement auprès de *Dynamic Music France*. Celui-ci confirmera définitivement votre inscription. Nous n'accusons pas réception des soldes. Par contre, une facture acquittée peut vous être envoyée sur simple demande. Selon la législation en vigueur, nous sommes autorisés à encaisser : les chèques vacances ANCV et les bons vacances de le CAF.

## Inscriptions tardives

En cas d'inscription dans les 21 jours précédant le départ, vous devez nous adresser l'intégralité du prix du séjour.

## Lettre aux familles

Dix jours avant le départ, vous recevrez une lettre du responsable du séjour.

Cette lettre a pour but de vous communiquer toutes informations complémentaires spécifiques au séjour.

A cette lettre sera joint la convocation. Il y sera précisé le lieu et l'heure de rendez-vous en gare SNCF pour les voyages collectifs, l'adresse du centre et l'heure d'arrivés pour les voyages individuels.

## Nos prix comprennent

- l'hébergement en pension complète, (pour les séjours jeunes)
- les activités,
- l'encadrement pédagogique qualifié,
- le matériel pédagogique, les visites et excursions éventuelles décrites dans les programmes,
- la couverture d'une assurance de responsabilité civile.

## Ne comprennent pas :

- le cas échéant, les transports liés au séjour,
- autres services facultatifs : l'assurance optionnelle d'annulation, etc.

## Modifications et annulations des séjours

### De votre fait :

Vous devez prévenir le secrétariat par téléphone et confirmer obligatoirement par lettre recommandée dans les meilleurs délais.

Toute annulation, quel qu'en soit le motif, entraîne la retenue de 50€ si elle est notifiée à plus de 30 jours avant le départ. Par la suite, le barème appliqué sera de :

- 50% du prix total du séjour ou du stage, de 30 à 20 jours avant le départ,
- 75% du prix total du séjour ou du stage, de 19 à 9 jours avant le départ,
- 100% du prix total du séjour ou du stage, à moins de 8 jours du départ.

Les cotisations d'adhésion ne sont jamais remboursables.

Tout départ en cours de séjour ne pourrait entraîner de remboursement, sauf en cas de force majeure (maladie ou accident), auquel cas, seuls les frais d'hébergements des journées non passées sur le centre peuvent être remboursés. Les frais de retour sont à la charge de la famille, sauf en cas de rapatriement sanitaire.

### Du fait de *Dynamic Music France* :

En cas d'annulation du séjour du fait de *Dynamic Music France*, sauf lorsque celle-ci est imposée par des circonstances majeures ou pour assurer la sécurité des enfants, ou pour motif d'insuffisance du nombre de participants pour organiser le séjour, et à défaut d'accord amiable sur un séjour de substitution, la famille obtiendra le remboursement immédiat des sommes versées sans autres indemnités.

## Réclamations

Les réclamations éventuelles concernant les séjours devront être adressées par lettre recommandée à *Dynamic Music France*, dans un délai d'un mois après le séjour. Toutefois la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de perte, de détérioration ou de vol d'affaires personnelles, objets de valeurs, ou espèces.

## Soins Médicaux

### fiche sanitaire

Renseignez avec soin la fiche sanitaire du participant et n'oubliez pas de joindre la copie de son carnet de vaccinations.

### traitement médical pendant le séjour

Aucun traitement ne peut être effectué pendant le séjour sans l'ordonnance et la posologie

### maladie ou accident pendant le séjour

Sauf exception, vous serez immédiatement informé par le responsable du centre. Celui-ci prendra le cas échéant toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales).

Les frais médicaux engagés en cas de maladie ou accident lors de votre séjour peuvent être avancés par *Dynamic Music France*.

Les parents ou tuteurs s'engagent en signant la fiche sanitaire, à rembourser les sommes avancées dans les meilleurs délais.

### Aspect pratiques :

Un certificat médical d'aptitude au sport (ou de non contre indication) devra être fourni pour certains séjours. Un brevet de natation de 50 mètres devra également être remis pour tous les séjours avec des activités nautiques ou eaux vives.

## Séjours à l'étranger documents nécessaires

Pour se rendre à l'étranger, les jeunes Français doivent être impérativement munis de :

- Le document « autorisation de sortie du territoire » délivré par le commissariat de police, gendarmerie ou la mairie de votre domicile. Et la carte national d'identité du participant.
- Une carte Européenne de Sécurité Sociale à vous procurer auprès de votre Caisse de Sécurité Sociale ou de votre Mutuelle.

NB : le passeport personnel du participant peut remplacer la carte d'identité et l'autorisation de sortie du territoire.

Nous ne saurions être tenus responsables de l'absence de ces documents au moment du départ. Dans ce cas, le participant devra rejoindre le centre individuellement et à ses frais.

Les jeunes, non français qui ne seraient pas de nationalité française, doivent se renseigner auprès de leur ambassade pour connaître les documents qui leur sont nécessaires.

## Transports

### voyages individuels :

Vous pouvez accompagner votre enfant par vos propres moyens sur le centre.

### voyages collectifs :

Pour chaque séjours, *Dynamic Music France* organise des voyages SNCF (et car si nécessaire) au départs de Paris et gares intermédiaires (sous réserve d'un effectif minimum de 6 inscrits par voyages).

*Dynamic Music France* vous communiquera les informations concernant le déroulement du transport (si demandé à l'inscription), les horaires, les lieux de rendez-vous,... pour le départ et le retour par courrier 10 jours avant la date de départ. Les horaires étant donnés par la SNCF, ils peuvent subir des modifications de dernière minute indépendantes de notre volonté.

## Assurance optionnelle d'annulation

Une assurance optionnelle d'annulation vous est proposée au prix de 25 € par personne à spécifier sur le bulletin d'inscription.

Elle garantit à l'adhérent le remboursement des frais retenus sur le prix total du séjour par *Dynamic Music France* en cas d'annulation de voyage, pour des raisons de maladie ou d'accident dûment certifiées.

L'assurance annulation cesse le jour du début du séjour.

## Règlement intérieur

Un règlement interne au séjour sera rédigé par le directeur de séjour et présenté aux participants en début de séjour. Ce règlement intérieur est écrit dans le projet pédagogique du séjour et accessible de tous. Ce document respecte toutes les réglementations en vigueur pour les centres de vacances (tabac, cigarettes, drogue,...).

Tout manquement grave à la discipline sera signalé aux parents et l'exclusion pourra être prononcée. Dans ce cas aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés (téléphone, fax, voyage, accompagnement,...) par ce retour seront à la charge de la famille.

